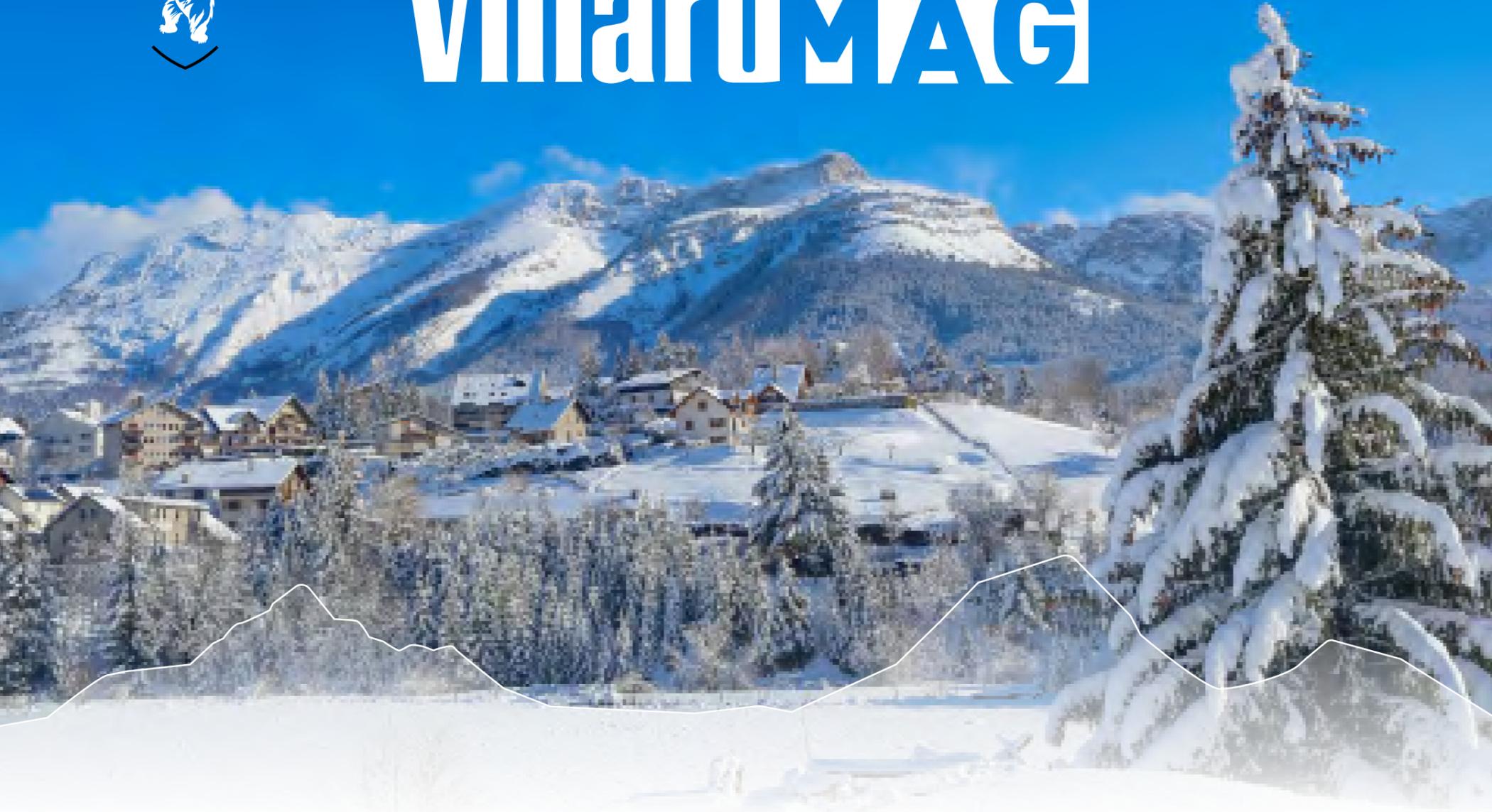




Villard **MAG**

HIVER 2024/2025

N°90



PAGE
06
07

DSP **DOMAINE ALPIN**

UNE OPPORTUNITÉ ET UN DÉFI À RELEVER POUR LA COMMUNE

À partir d'une phase de concertation qui a largement mobilisé les Villardiens, les élus ont achevé la rédaction du cahier des charges destiné au prochain délégataire de service public (DSP) du domaine alpin. Cet outil est l'opportunité pour la commune d'écrire son destin pour

les 25 prochaines années. Des décisions majeures y sont inscrites en termes d'équipements, de services, de diversification et de durée de contrat pour assurer l'avenir économique de la station à l'horizon 2050.



PAGE
03

VILLARD AU QUOTIDIEN **LOGEMENT**

Trois programmes en cours

Pour faire face à la tension immobilière, l'équipe municipale continue de concentrer ses moyens sur le logement des familles. Elle conduit actuellement trois programmes, avec à la clef, une trentaine d'appartements, en location et en accession sociale.

PAGE
04

VILLARD AU QUOTIDIEN **TRAVAUX**

Zone de rencontre : de quoi s'agit-il ?

Depuis le 4 novembre 2024, la rue des Francs-Tireurs au centre-bourg est catégorisée "zone de rencontre". Les piétons y sont prioritaires sur l'ensemble des utilisateurs de la voie. Explications pour circuler en toute sécurité dans la commune.

PAGE
09

VILLARD ENSEMBLE **AGOPOP**

50 ans d'éducation populaire

Fin novembre 2024, ils étaient nombreux à La Coupole pour célébrer les 50 ans de l'Agopop - Maison des habitants. Ce temps de retrouvailles a aussi permis de se projeter sur l'avenir, aux côtés de la nouvelle directrice de l'association, Gaëtane Bleher.

ÉDITO



Chères Villardiennes, Chers Villardiens,

Avant toute chose, je tiens à vous souhaiter de tout cœur une bonne et heureuse année 2025. Je vous présente donc tous mes vœux de bonheur, de prospérité, pour vous et vos proches.

Je nous souhaite aussi collectivement une belle saison hivernale, vitale économiquement, et si précieuse politiquement.

A l'heure de dicter ces quelques lignes, notre pays n'a pas de budget et celui de la commune doit intégrer de plus en plus de réserves face aux incertitudes des recettes. Le contexte est connu et délicat, les dotations de l'État seront au mieux, maintenues, alors que les charges fixes de la commune ne cessent d'augmenter, quasi mécaniquement.

Sans entrer dans le débat de la responsabilité de la dette de notre pays, si les communes ont l'obligation de voter un budget à l'équilibre, chaque élu se satisfait de trouver le soutien de l'État ou des collectivités associées pour mener à bien ses projets.

Les attentes de chacun en termes de voirie, d'équipement, les demandes légitimes des associations qui attendent des subventions pour poursuivre leur œuvre, nécessitent une rigueur et une attention particulières.

Compte tenu de l'importance du patrimoine de la commune, les travaux d'entretien indispensables à la pérennité de celui-ci s'élèvent chaque année à plusieurs millions d'euros. Notre marge de manœuvre est faible, les arbitrages restent douloureux, mais nous faisons le choix d'y consacrer une large part du budget communal car ils sont gages de bien-être pour tous sur notre territoire.

Je suis toujours aussi confiant dans les atouts de celui-ci, mais chacun doit prendre conscience du fait que le maintien de son attractivité passera sans aucun doute lors du prochain mandat, par de très lourds travaux pour la toiture de l'espace loisirs.

La réalité de la commune, de son économie, de son patrimoine, impose des choix.

L'année 2025 verra le patrimoine communal s'enrichir des 15 studios dans la maison Girard-Blanc, qui permettront d'accueillir les travailleurs saisonniers indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Soyez toujours assurés de ma détermination, ainsi que celle de l'ensemble des élus et des agents à servir au mieux les intérêts de Villard-de-Lans.

Votre maire,
Grand Mathieu

SOMMAIRE

PAGE
03



VILLARD AU QUOTIDIEN

LOGEMENT
Trois programmes immobiliers en cours
RÉUNIONS DE QUARTIERS
Des espaces de "co-construction"

PAGE
04

TRAVAUX
Zone de rencontre : que faut-il savoir ?
CINÉMA
Le Rex change d'exploitant

PAGE
05

BIBLIOTHÈQUE
Quand la culture vient à domicile
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
Place aux nouveaux élus !
L'ACTUALITÉ
En bref

PAGES
06-07



DSP
DOMAINE ALPIN
Une opportunité et un défi à relever pour la commune

PAGE
08



VILLARD ENSEMBLE

ABC BIODIVERSITÉ
Redécouvrons la nature !
PORTRAIT
Nicolas Massip,
un nouveau directeur à l'OMT
CARNET

PAGE
09

ANNIVERSAIRE
AGOPOP
50 ans d'éducation populaire
TALENT
Philippe Riot :
chef de plateau aux JO 2024

PAGE
10

TRIBUNES
De la majorité et de l'opposition

PAGE
11



VILLARD SOLIDAIRE

ASSOCIATION
Vercors rose innove
LA REVOLA
À un tournant de son histoire

PAGE
12

PATRIMOINE
IL ÉTAIT UNE FOIS
Le Chemin de ronde
et les "matheurs d'incendies"



LOGEMENT TROIS PROGRAMMES EN COURS

POUR FAIRE FACE À LA TENSION IMMOBILIÈRE, L'ÉQUIPE MUNICIPALE CONTINUE DE CONCENTRER SES MOYENS SUR LE LOGEMENT DES FAMILLES. ELLE CONDUIT TROIS PROGRAMMES, AVEC À LA CLEF, UNE TRENTAINE D'APPARTEMENTS.

En marge du programme immobilier des Laïches qui prévoit la réhabilitation de 4 appartements et la construction d'environ 10 logements, la commune avance sur une nouvelle opération dans le secteur de l'Agopop. Accompagnée dans ses démarches foncières et immobilières par l'EPFL*, son partenaire, elle est en cours d'acquisition d'une nouvelle parcelle mitoyenne

à un ténement communal qui lui permettrait de disposer d'environ 4 000 m². "Avec l'EPFL, nous travaillons sur une étude capacitaire qui contribuera à calibrer le nombre de logements souhaité (en locatif social ou en accession sociale) pour une insertion paysagère qualitative dans ce quartier résidentiel", indique le maire, Arnaud Mathieu. "Nous étudions également la possibilité d'y réserver du foncier pour les professionnels de santé du territoire. Il est essentiel de les accompagner dans leur démarche en faveur d'une offre de soin qualitative aux Villardiens et de pérenniser leur présence dans la commune".

Du foncier pour un pôle de santé

"Nous avons œuvré pour que la CCMV adhère à l'EPFL et pris le risque d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Notre politique porte ses fruits", poursuit le maire. "Ces 700 000 € de recettes fiscales supplémentaires nous permettent aujourd'hui d'acquérir des terrains et d'envisager ce projet de pôle de

santé". Si le transfert de la maison médicale vers l'Agopop se concrétise, la commune sera également en mesure de récupérer un ténement stratégique dans le cadre du réaménagement du futur quartier des Bains.

“Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche”

Un autre projet est en cours dans le secteur de la gendarmerie, annonce le maire. "Nous nous sommes portés acquéreur d'une parcelle qui pourrait accueillir un programme d'une douzaine de logements en accession sociale ou en locatif social".

*L'Établissement public foncier local accompagne la commune dans la définition de ses projets collectifs et dans sa stratégie foncière. Il assure les démarches et le financement relais de ses acquisitions foncières.

RÉUNIONS DE QUARTIERS DES ESPACES DE CO-CONSTRUCTION

DEPUIS LE DÉBUT DU MANDAT, UNE QUINZAINE DE RÉUNIONS DE QUARTIERS ET DE HAMEAUX ONT ÉTÉ ORGANISÉES PAR LES ÉLUS POUR LES VILLARDIENS AFIN D'AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE.

Régulièrement programmées, les réunions de quartiers mobilisent de plus en plus de Villardiens. Non seulement ces temps d'échange nourrissent la décision politique du quotidien, mais ils complètent l'important processus de concertation publique mis en place par les élus autour des dossiers structurants de la commune. Ces espaces de co-construction entre élus et citoyens apportent du confort aux administrés, invités à partager en direct et en confiance leur expertise d'usage de quartier. "Les habitants ont la possibilité de nous transmettre en amont toutes leurs questions", précise Véronique Beaudoin, 1^{re} adjointe. "Des solutions sont proposées le soir-même ou dans

un court délai, dans la mesure des possibilités financières et techniques de la commune".

De la vitesse excessive à l'éclairage...

Les deux dernières réunions* ont chacune réuni plus de 70 habitants. Parmi les nombreux points abordés : le stationnement et la demande de verbalisation, la vitesse excessive, l'éclairage public avec une requête d'allongement nocturne dans certains hameaux. "Il est possible de revenir sur ces réglages", indiquait l'élu Jean-Paul Uzel, "mais rappelons que l'extinction avancée répond à une démarche nationale qui a permis chez nous de financer le passage en LED". Les élus ont rappelé les moyens affectés pour améliorer la sécurité des personnes et des biens et travaillent avec l'intercommunalité sur la vidéoprotection. Il était également question de déneigement, de damage, de fibre, des nouveaux besoins sur le quartier Bréd'huire qui se déve-



loppe, ou encore de travaux de voirie... L'occasion de souligner que la commune y consacre cette année plus de 600 000 € et 3,4 Md'€ pour les 60 équipements du quotidien. "Des efforts pas toujours visibles, mais indispensables", concluait le maire.

*Mas des Bernards, Combe Pourouze, La Gaude, les Vières, les Jeandiats, l'Essarton, Bréd'huire, etc.



ZONE DE RENCONTRE QUE FAUT-IL SAVOIR ?

DEPUIS LE 4 NOVEMBRE 2024, LA RUE DES FRANCS-TIREURS EST PASSÉE EN "ZONE DE RENCONTRE".

DE QUOI S'AGIT-IL ? EXPLICATIONS POUR CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ DANS LA COMMUNE.

Artère commerçante très fréquentée, la rue des Francs-Tireurs est désormais catégorisée "zone de rencontre", jusqu'à l'entrée de la place de la Libération. Dans le code de la route, ce concept signifie que la vitesse y est limitée à 20 km/h et que les usagers les plus vulnérables ont priorité sur les autres. "Identifiable par la présence d'un ralentisseur, de marquage au sol et de panneaux,

cet espace a pour but de créer une cohabitation sécurisée et pacifiée entre tous les utilisateurs de la route, sachant que le piéton y sera toujours prioritaire sur les cyclistes et les automobilistes", détaille la 1^{re} adjointe, Véronique Beaudoin. Cette première étape en centre-bourg est le fruit d'une concertation entre la commune, avec ses services techniques, le Département et la police municipale. "C'est également une manière de répondre aux nombreux Villardiens qui nous interpellent régulièrement lors des réunions de quartiers sur la vitesse excessive constatée dans la commune", souligne l'élue.

Privilégier la mixité des usages

Cette zone de rencontre complète le dispositif de sécurité déployé sur les secteurs à risques et salué par les parents d'élèves et le comité Moby. École, lycée, mais aussi gare routière, entrée de bourg..., sont également dotés de ralentisseurs,

marquage au sol, radars pédagogiques et de panneaux de signalisation.

Après cette première étape, la zone de rencontre devrait être étendue courant 2025 au-delà de la Maison du patrimoine. "Ces travaux permettent non seulement d'embellir l'entrée du centre

"Ici, piétons et cyclistes ont toujours priorité sur les automobilistes"

bourg, mais visent surtout à réduire la vitesse dans nos rues", conclut le maire, Arnaud Mathieu. Enfin, rappelons qu'en amont, ce secteur a fait l'objet de travaux de modifications des réseaux d'eaux pluviales qui garantissent leur fiabilité.

CINÉMA LE REX CHANGE D'EXPLOITANT

APRÈS LA SOCIÉTÉ CINÉODE AYANT EXPLOITÉ PENDANT UN AN LES SALLES DE CINÉMA LE REX ET LE CLOS (À AUTRANS-MÉAUDRE), L'ASSOCIATION "LES CINÉMAS ASSOCIÉS" REPREND LE FLAMBEAU POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS.

Fin décembre 2023, la société Cinéode signait un contrat d'un an pour l'exploitation mutualisée des cinémas Le Rex et Le Clos (à Autrans-Méandre). En décembre 2024, le lancement d'une nouvelle consultation s'est avéré infructueux, du fait d'une offre juridiquement non recevable. Les membres de la commission culture des deux communes ont alors élaboré un appel à manifestation d'intérêt à l'attention des associations. "Parmi les deux propositions reçues, Le Clap (Lans-en-Vercors) et Les Cinémas associés (LCA), - et malgré l'intérêt du projet culturel de territoire du Clap -, nous avons retenu l'offre de LCA, compatible avec les capacités financières des deux communes", indique l'adjointe à la culture.



Maintenir l'offre cinématographique

"Nous avons élaboré ensemble une convention d'objectifs et de moyens pour définir les engagements et les responsabilités de chacun", poursuit-elle. "L'idée est de permettre à tous les publics de continuer à accéder à une offre cinématographique de qualité et variée, en réservant une part au cinéma Art et essai. Le nouvel exploitant devra aussi tenir compte de nos spécificités touristiques et sera invité à développer des partenariats avec les acteurs locaux, dans le respect des événements existants".

LES MARDIS DU REX

Ils sont une douzaine de cinéphiles à se retrouver une fois par mois, dans le cadre des "Mardis du Rex". Avec plusieurs associations (Art'Mada, UIAD...) et Activ'ados, ils proposent une programmation Art et essai diffusée chaque mardi et dimanche à 18 heures, au Rex. D'autres projets sont en cours. Le groupe est ouvert à tous.

Contact : mardisdurex@gmail.com



BIBLIOTHÈQUE QUAND LA CULTURE VIENT À DOMICILE

LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-PEREC PROPOSE AUX HABITANTS UN SERVICE INNOVANT DE PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE. DEUX CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER : ÊTRE VILLARDIEN ET DANS L'INCAPACITÉ PHYSIQUE, PERMANENTE OU TEMPORAIRE, DE SE DÉPLACER.

“Depuis début janvier, les Villardiens peuvent profiter d'un service de portage de livres à domicile”, indique Élodie Billet, responsable de la bibliothèque. “Cette prestation gratuite s'adresse à tous les habitants dans l'incapacité temporaire ou permanente de se déplacer”. Pour commencer, un temps d'échange est fixé au domicile de la personne afin d'identifier ses goûts en matière de lecture. Les ouvrages (livres, DVD, magazines, etc.) lui sont ensuite livrés, puis récupérés au terme d'une durée maximum d'un mois.

Un service encadré par une convention

Salariés et bénévoles de la bibliothèque signent une convention avec le bénéficiaire, qui doit être adhérent au réseau des bibliothèques du Vercors. De son côté, le bénévole livreur (ici Maclou Viot à vélo) s'engage à travers une charte au respect du secret professionnel et à la neutralité quant aux choix du lecteur. Il garantit également la régularité de ses interventions.

Si ce service concerne toutes les tranches d'âge, les aînés sont au cœur du dispositif. “Depuis le début de notre mandat, explique Françoise Sarra-Gallet, élue à la santé et aux personnes âgées, nous luttons à travers nombre d'actions contre l'isolement des anciens. Ce service en est une illustration de plus. Grâce à l'adhésion de la commune au réseau VADA*, nous avons bénéficié d'un accompagnement pour la mise en place de cette prestation”.

Enfin, la bibliothèque a étoffé sa collection sur le bien vieillir et à destination des aînés (livres audios...). Ils peuvent aussi tester à la bibliothèque du matériel d'aide à la lecture (coussin, lampe à LED). “Commune pilote en la matière, Villard-de-Lans pourra bien sûr partager son expérience avec les villages voisins intéressés par le dispositif”, conclut l'élue, Michèle Papaud.

*Ville amie des aînés



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES PLACE AUX NOUVEAUX ÉLUS !

LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES S'EST DÉROULÉE LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2024. ILS SONT DÉSORMAIS ONZE À SIÉGER À VILLARD-DE-LANS, JUSQU'AUX PROCHAINES ÉLECTIONS DANS DEUX ANS.

Après avoir été élus par les élèves de leurs classes, huit Villardiens, âgés de 9 et 10 ans, ont été investis dans leur fonction de conseiller municipal des jeunes en novembre dernier. En CM2, Félix Arnaud-Baron, Julie Allemand, Léo Barnier, Lana Hytte étaient présents aux côtés des CM1, Myrtille Attane, Gaspard Dreyfus, Louise Bosc, Soan Guicherd. Par ailleurs, trois jeunes lycéens ont été renouvelés dans leur fonction : Étienne Genay, Maëlys Pesce-Pinon et Lou-Ann Robin. Ils sont donc 11 à porter la parole des jeunes auprès des élus et à donner leur avis sur le fonctionnement de la commune.

La parole aux jeunes

Après un discours de monsieur le Maire, de son adjointe Michèle Papaud, accompagnés de Sophie Gouy-Pailler et Olivier Robin, référents du CMJ, les enfants ont reçu des mains du maire l'écharpe tricolore, en présence de leur famille, d'enseignants et de la directrice de



l'école élémentaire de Villard-de-Lans, madame Rafaëlle Bove. Arnaud Mathieu a rappelé la place prépondérante donnée à l'action en faveur de la jeunesse et son rôle dans la décision publique. En effet, le Conseil municipal des jeunes est amené tout au long de l'année à présenter ses projets aux élus de la commune, qui les associent aux décisions relatives à la jeunesse.

QUELQUES DATES À RETENIR :

27 JANVIER ET 17 MARS : réunion du CMJ

19 MARS : cérémonie de commémoration
Fin des hostilités en Algérie 1962

27 AVRIL : cérémonie de commémoration
Hommage aux victimes et héros de la déportation

8 MAI : cérémonie de commémoration du 8 Mai-1945.

EN BREF

URBANISME BIEN CONNAÎTRE LES PROCÉDURES

Ouvert au public du lundi au vendredi, le service urbanisme de la commune peut vous guider et vous conseiller dans l'élaboration de vos différents projets de construction. Le principal document de référence est le PLUi-H, disponible sur le site internet de la commune et de la CCMV. Il fixe les règles que tout projet d'aménagement doit respecter (par exemple, une modification de façade ou une construction supérieure à 5 m). Pour rappel, l'absence ou le non-respect d'une autorisation de travaux accordée peut entraîner un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme, pouvant s'assortir d'une amende ou de la démolition des constructions illicites. N'hésitez donc pas à solliciter le service le plus en amont possible de vos projets afin d'éviter des situations de non-conformité. Sachez aussi qu'un architecte conseil reçoit gratuitement les porteurs de projets (sur rendez-vous au service urbanisme).

Tél. 04 76 94 50 09 - www.villard-de-lans.fr

PRÉVENTION ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES

Le plateau du Vercors subit actuellement une recrudescence de cambriolages. Des individus suspects ? Ayez les bons réflexes, pour vous comme pour vos voisins. Relevez un maximum d'éléments et de descriptions de véhicules, de plaques d'immatriculation. Si possible, prenez des photos et alertez immédiatement la gendarmerie nationale en composant le 17 ou le 04 76 95 11 23 ou la police municipale au 06 83 13 10 59. Sachez que les voleurs ciblent principalement les bijoux et l'argent liquide et qu'ils fouillent en priorité les chambres et salles de bain. Soyez vigilants.

FIBRE COMMENT ÊTRE RACCORDÉ ?

D'ici l'été 2025, les habitants seront éligibles à la fibre. Pour les résidents en immeuble : Isère Fibre pose les boîtiers jusqu'aux paliers, puis chaque occupant de logement contacte le fournisseur de son choix pour un abonnement. En amont, la copropriété doit avoir fait une demande de raccordement et signé une convention. En maison individuelle, Isère Fibre installe le boîtier en limite de propriété et pour le raccordement, le propriétaire contacte l'opérateur de son choix. Les professionnels peuvent se rapprocher de leur opérateur pour une offre adaptée à leurs besoins. Dans le cas d'une nouvelle construction, le constructeur doit contacter l'opérateur d'immeuble pour déclarer son programme. À noter : pour que la fibre soit installée en aérien, il est impératif que les arbres privés soient élagués.

<http://www.iserefibre.fr/>

Pour les constructions individuelles :
<https://xpfibre.com/particulier#construction>



VALCHEVRIÈRE LE CHEMIN DE CROIX LABELLISÉ

Dans la commune, l'église Saint-Bonet et le chemin de croix de Valchevrière ont été référencés par le service du Conseil départemental du patrimoine et figurent désormais dans l'inventaire du patrimoine religieux du XX^e siècle. Sur proposition des techniciens du Département et après vote par délibération en conseil municipal du 7 novembre 2024, le chemin de croix est désormais porteur du label "Patrimoine en Isère". Cette distinction est une reconnaissance des édifices dont la valeur patrimoniale présente un intérêt départemental, mais ne faisant pas l'objet d'une protection au titre de la loi sur les Monuments historiques. Ce label génère une aide technique et financière pour les travaux d'entretien et de restauration du site.

UNE DSP*, C'EST QUOI ?

La Délégation de service public permet à la commune de faire porter des investissements par son délégataire et de transférer les risques financiers de gestion vers celui-ci. Sa rémunération est liée au résultat de l'exploitation du service, celle de la collectivité à la redevance définie par le contrat.



DSP DOMAINE ALPIN UNE OPPORTUNITÉ ET UN DÉFI À RELEVER POUR LA COMMUNE

À PARTIR D'UNE PHASE DE CONCERTATION QUI A LARGEMENT MOBILISÉ LES VILLARDIENS, LES ÉLUS ONT ACHÉVÉ LA RÉDACTION DU CAHIER DES CHARGES DESTINÉ AU PROCHAIN DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU DOMAINE ALPIN DE LA CÔTE 2000. QUELS SONT LES ÉLÉMENTS DE CE CONTRAT, QUI ENTRERA EN VIGUEUR EN JUIN 2026 POUR UNE DURÉE DE 25 ANS ?

Ce contrat est l'opportunité pour la commune de Villard-de-Lans d'écrire son destin pour les 25 prochaines années. Même si elle choisit de reconfier à un acteur privé la gestion de son domaine alpin, c'est bien la commune qui en définit les orientations stratégiques et les conditions de son exploitation. Des décisions majeures pour l'avenir économique de la station sont inscrites en termes d'équipements, de services, de diversification, dans un contexte de changement climatique.

Depuis la création de la station, la commune délègue la gestion de son domaine skiable à la SEVLC (Société d'équipements de Villard-de-Lans/Corrençon) en s'appuyant sur un contrat de Délégation de service public (DSP)*. Celui en vigueur, signé le 19 juin 1996 pour une durée de 30 ans par la famille Huillier, alors actionnaire majoritaire de la société, prendra fin en juin 2026. Pour rappel, en mai 2019, la société Infinity Nine Mountain a acquis les parts de la famille Huillier.

Un engagement pour l'avenir économique de la station

Durant l'automne 2024, une concertation publique a été lancée par les élus pour réfléchir avec les habitants et les acteurs du domaine alpin, à l'avenir de la station pour les 25 ans à venir. La réunion publique de bilan de concertation du 14 octobre 2024 a été l'occasion pour les 200 personnes présentes d'entendre les attentes des habitants et des acteurs ayant participé à ce travail préparatoire aux côtés des élus. "Ce qui fait consensus, soulignait alors le maire, c'est notre volonté à tous d'assurer l'avenir économique de la station en s'appuyant sur son identité familiale, sportive et sur la préservation de notre environnement naturel".

Ces échanges ont donc servi de socle à la rédaction du cahier des charges de la future DSP, publié en ce début d'année. Les candidatures seront en cours d'analyse jusqu'au printemps 2025. Une phase de négociation précédera le choix du futur délégataire fin 2025, pour une entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP en juin 2026. "Cette phase de négociation a notamment pour objet d'élargir les contours du cahier des charges. Sans en modifier les éléments jugés incontournables par l'équipe municipale, elle laisse l'opportunité au futur délégataire de faire des propositions qui contribueront à la viabilité du modèle économique de la station", ajoute Véronique Beaudoin, 1^{re} adjointe.

Un contrat d'une durée de 25 ans, pourquoi ?

Si cette question centrale a fait débat lors des forums, elle est aujourd'hui tranchée en faveur d'un contrat d'une durée de 25 ans à compter de juin 2026, pour un investissement global estimé à 30,5 Md'€. La commune doit tenir compte du fait qu'en l'absence de repreneur au terme du prochain contrat, elle devra procéder au rachat des biens nécessaires à l'exploitation du domaine, estimés à leur valeur nette comptable. Plus la durée du

contrat est longue, plus la valeur de rachat sera faible. Du côté du futur exploitant, une durée de 25 ans facilitera le financement des investissements à réaliser.

"Le risque de ne pas avoir de repreneur privé solide financièrement existe et a été pris en compte", précise le maire. En parallèle et en dernier ressort, "la commune se prépare à cette hypothèse en travaillant la gestion du domaine avec une structure à participation communale", ajoute la 1^{re} adjointe. "Ce n'est pas souhaitable, mais il est de notre responsabilité d'envisager cette situation".

Enfin, évoqué à plusieurs reprises, un contrat de 20 ans aurait été cohérent pour s'accorder avec la DSP de Corrençon, mais préjudiciable pour le futur délégataire et la commune de Villard-de-Lans en raison d'un temps d'amortissement des investissements trop court. Cependant, les deux communes dont les domaines alpins dépendent fortement l'un de l'autre travaillent sur des propositions de lien indéfectible, notamment en matière d'eau, élément vital à la diversification et à la sécurisation des domaines.





QUEL EST LE LIEN ENTRE L'UTNS* ET LA DSP ?

La DSP du domaine alpin sera signée avant la décision de réaliser ou non l'UTNs. Si l'UTNs de la Côte 2000 se concrétise, il est évident que cela impactera directement et positivement les recettes d'exploitation de la station. Celles-ci sont évaluées entre 400 000 € et 700 000 € par an (pour l'exploitant du domaine). Les données prises en compte considèrent avec prudence qu'un occupant sur 3 de la résidence sera client du domaine. Le cahier des charges envisage les 2 scénarios : avec UTNs à partir de 2029 et sans UTNs. Dans un cas, l'exploitant intègre ces recettes dans son plan de financement des investissements prévus, dans l'autre, il ne les compte pas. Cela rend les choses plus compliquées, mais pas impossibles. Le délégataire devra étudier ce contexte qui aura un impact direct sur sa capacité et ses choix d'investissement.

*Unité touristique nouvelle structurante de la Côte 2000

LES INCONTURNABLES DU CAHIER DES CHARGES

AFIN D'ASSURER L'AVENIR DU DOMAINE ALPIN, LES ÉLUS ONT FAIT LE CHOIX D'INTÉGRER AU CAHIER DES CHARGES DE LA DSP DES RÉALISATIONS INCONTURNABLES POUR LE NOUVEAU DÉLÉGATAIRE.

1 REMPLACER LA TÉLÉCABINE DU PRÉ DE PREYS

Compte tenu de sa vétusté, son remplacement s'impose. Remontée stratégique d'accès au domaine débutants et à l'espace propice à la diversification hors neige, ce nouvel équipement devra répondre aux besoins de transports adaptés à la diversification (skieurs, piétons, vététistes, randonneurs...), autant qu'aux besoins de débit horaire et de résistance au vent que le contexte local impose. L'investissement se chiffre à plus de 10 millions d'euros avec l'aménagement nécessaire de nouvelles gares compatibles avec la technologie retenue. Il devra être réalisé en début de contrat.

2 AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LE DOMAINE SKIABLE DÉBUTANTS

En tant que véritable station familiale, le réaménagement du domaine skiable débutant du Pré des Preys et la sécurisation de son enneigement s'imposent aussi. Le délégataire devra organiser les flux piétons et skieurs tous niveaux, permettre l'apprentissage du ski dans des conditions confortables et attractives.

3 CONFORTER LE STADE DE COMPÉTITION

Activité pionnière de la station, le ski alpin doit continuer à bénéficier d'un stade permettant l'accueil et l'organisation de compétitions. Cet espace contribue à l'épanouissement des jeunes compétiteurs du plateau, à l'émergence locale de sportifs de haut niveau et à la préparation au monitorat. Le stade de compétition est désormais intégré à la DSP.

4 DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ ET ÉTENDRE LES PÉRIODES D'OUVERTURE DU DOMAINE

Des pistes de diversification ont été évoquées durant les ateliers. Elles sont reprises dans le cahier des charges afin que le futur délégataire puisse effectuer des études de marché et de faisabilité en vue de leur installation. Parmi les pistes Outdoor attendues : des sentiers VTT distincts des sentiers piétons, l'aménagement d'un espace VTT débutants, la valorisation des abords des lacs du Pré des Preys et de la Moucherolle, avec possibilité de loisirs aquatiques, un cheminement raquettes, etc. Les grandes orientations valident l'importance du maintien de la destination familiale et sportive et du soin apporté à l'environnement montagne. Une mention spéciale invite les candidats à proposer l'accueil et l'organisation d'événements en pleine nature sur le domaine (musique, spectacle, etc.). Cette diversification doit contribuer à assurer des revenus hors ski et hors neige et augmenter les périodes d'ouverture du domaine.

5 RÉNOVER LE RÉSEAU ET LE SYSTÈME DE NEIGE DE CULTURE

La commune souhaite que l'exploitant poursuive une gestion efficiente de la production de neige et la moins énergivore possible. Cet objectif se traduira à minima par la modernisation des enneigeurs et de la salle des machines (4,2 Md'€). Toutes les stations sont engagées dans cette démarche pour optimiser la production pendant les fenêtres de froid, moins importantes que par le passé. Forte d'une ressource en eau disponible, la commune pourra participer aux investissements de stockage et sécurisation de cette ressource pour ses besoins diversifiés. Cette collaboration fera l'objet d'une convention annexe. Corrençon et Villard pourraient alors sceller un accord historique qui unirait leur domaine.



Concert Vivaldi © Claire Szymanek



© Florian Monot



6 MAINTENIR DE L'ACTIVITÉ DE RESTAURATION

Source de revenus indispensable à la rentabilité du contrat, l'activité de restauration est conservée dans la DSP. La possibilité du développement d'une offre d'hôtellerie dans les stricts volumes existants est laissée à l'appréciation de l'exploitant, tout comme la création d'un troisième établissement de restauration.

7 PARTAGER LE COÛT DES NAVETTES

Jusqu'alors entièrement à la charge de la commune, le service de navettes entre le village et la station représente une charge annuelle de 430 000 €. Le nouveau cahier des charges prévoit une participation du délégataire à leur coût de fonctionnement.



VILLARD ENSEMBLE

ATLAS BIODIVERSITÉ REDÉCOUVRONS LA NATURE !

EN INTÉGRANT L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
VERCORS, VILLARD-DE-LANS MARQUE SON ENGAGEMENT
EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL.
PLUS DE 30 VILLARDIENS ONT PARTICIPÉ À LA PREMIÈRE
PROMENADE POUR INVENTORIER LES ARBRES REMARQUABLES.

Dans un milieu naturel en perpétuelle évolution, la commune s'est lancée dans la constitution d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC), en partenariat avec le Parc naturel régional du Vercors, et financé à l'échelle nationale par l'OFB*. "Cela va nous permettre de consolider notre connaissance du patrimoine naturel local, de le valoriser et de sensibiliser les habitants à sa fragilité", indique Michèle Papaud, élue à la commune. "Tous les Villardiens sont invités à participer à la constitution de ce nouvel outil en collectant au fil de leurs promenades des données relatives aux espèces remarquables** présentes sur le territoire et en les partageant sur le site dédié du Parc***".

Mieux connaître pour mieux protéger

Au fil d'une première balade naturaliste, plus de 30 participants ont emboîté le pas de Chrystelle Caton, chargée de mission au Parc et de Marion Besseyrias, en service civique, cheminant de la place de la Libération, au pré pour tous, en passant par le jardin alpin et la colline des Bains. Quelques botanistes présents ont apporté leur savoir sur les six frênes alignés de la colline des Bains, dit "arbres têtards", du fait de leur mode d'exploitation, trésors de biodiversité animale et végétale et symbole paysager du territoire.

"Plus qu'un inventaire, cet atlas contribue aussi à l'intégration des enjeux de la biodiversité dans la vie de la commune", ajoutait l'élue, Jean-Paul Uzel. "Notre forêt abrite d'imposants sapins baptisés des noms de forestiers qui ont œuvré pour ce patrimoine naturel, comme le sapin Bellier". 24 autres communes sont engagées pour 3 ans dans cet inventaire.

*Office français de la biodiversité

** 5 thèmes d'observation : arbres remarquables, insectes pollinisateurs, chauves-souris, haies et zones humides (thème de la prochaine sortie).

*** www.parc-du-vercors.fr



PORTRAIT UN NOUVEAU DIRECTEUR À L'OMT

NICOLAS MASSIP A PRIS SES FONCTIONS LE 26 NOVEMBRE 2024.
IL REMPLACE FABRICE MIELZAREK, APPELÉ À D'AUTRES MISSIONS.

Il a toujours eu le goût du voyage, des montagnes et des horizons nouveaux. À 50 ans, attiré par les sommets chargés d'histoire du Vercors, Nicolas Massip s'engage au service du développement touristique du territoire. Promu directeur de l'Office municipal de tourisme de Villard-de-Lans, ce Toulousain n'est décidément pas un urbain ! "Le Vercors m'a fait de l'œil, dit-il en souriant. Il y a dans cette nature incomparable tous les ingrédients pour réussir la transition vers la diversification touristique. Ici, nous avons un pied dans les deux mondes : celui de l'or blanc et celui d'un tourisme quatre saisons, déjà bien engagé !". De solides bagages dans le commerce international, les métiers du tourisme et de l'hôtellerie l'ont porté aux quatre coins de la France, de Perpignan, à Hourtin (Gironde), de Paris à Thonon-les-Bains, où

il a exercé la fonction de directeur de l'OT pendant 12 ans. Puis, à la faveur d'une rencontre professionnelle, il s'est lancé dans la DATA touristique, devenant cofondateur de la plateforme Apidae, 1^{er} système d'information touristique de France.

À l'écoute de ceux qui font vivre le territoire

"Montagne accueillante, pratiques multisports, pour amateurs ou de haut niveau, mobilité douce, agriculture, habitat rural... l'offre touristique locale doit continuer de s'appuyer sur son ADN pour répondre aux besoins économiques, environnementaux et sociaux du territoire", poursuit-il. "C'est avec les habitants et les socioprofessionnels, -premiers concernés par la fréquentation touristique-, que nous devons placer le curseur de notre capacité d'accueil. En ajustant ensemble notre offre aux besoins des visiteurs, - lointains et excursionnistes-, nous favoriserons un tourisme durable et de bon sens, respectueux de l'identité locale."

Homme de conviction, fédérateur et lucide sur le monde d'après, Nicolas Massip a fait sienne la devise d'Antoine de Saint-Exupéry : "Nous

CARNET

NAISSANCES

Kaïs MAZZOLENI Le 20/09/2024	Louve SOLANA Le 09/10/2024
Éve JOUSSELIN Le 20/09/2024	Noé, Jean, Christophe BERGONZOLI FAYE Le 29/10/2024
Kayan, Adam ROUSSEAU Le 01/10/2024	Léna, Christine, Françoise HOLLARD Le 25/11/2024
Myriam, Assia MASSELIS Le 07/10/2024	
Ninon, Agnès, Sylvie ARGOUD-PUY Le 08/10/2024	

MARIAGES

Barnabé FOURGOUS et Nancy BROUWER Le 20/09/2024	Tristan RIFFARD et Adeline CLAVIER Le 12/10/2024
Lise POYOL et Maria-Antonia MANZO Le 21/09/2024	

DÉCÈS

Roger, Étienne UGO (94 ans) Le 27/09/2024	Françoise, Gabrielle, Paule BONNARD née CHOMARD (90 ans) Le 21/11/2024
Georges, Louis, Albin IMBAULT-HUART (86 ans) Le 30/09/2024	Louis-Gérard FIGARI (87 ans) Le 23/11/2024
Louis, Jean GAUDILLOT (90 ans) Le 01/10/2024	Albert, Ferdinand MOLY (85 ans) Le 24/11/2024
Maté, Imre BADONSKI (35 ans) Le 22/10/2024	Monique, Marthe DELORT (72 ans) Le 01/12/2024
Michel, Marie, Gonzague GAUCHERAND (93 ans) Le 16/11/2024	Robert, Joseph MARTIN (95 ans) Le 04/12/2024
Didier, Jean-Marie PESENTI (62 ans) Le 17/11/2024	

INHUMATIONS

Nicole, Marie-Thérèse BEGEL née EYMARON (69 ans) Le 29/09/2024	Marcel, Marius, Amédée BONNET (95 ans) Le 03/11/2024
Lucette CHESNEAU née GUSTAVE (99 ans) Le 08/10/2024	Rosalinda GUICHARD née BARBIERI (79 ans) Le 01/12/2024

n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants". En famille, il a posé ses valises à Villard-de-Lans. Ses toutes premières missions l'emmènent sur un terrain fertile à l'écoute de ses équipes et des acteurs qui font vivre le territoire.



Ouverture de la saison d'hiver.



Préparation d'une affiche pour les 50 ans de l'Agopop (à gauche, Gaëtane Bleher).

ANNIVERSAIRE L'AGOPOP, 50 ANS D'ÉDUCATION POPULAIRE

FIN NOVEMBRE 2024, ILS ÉTAIENT NOMBREUX
À LA COUPOLE POUR CÉLÉBRER LE DEMI-SIÈCLE
DE L'AGOPOP - MAISON DES HABITANTS.

Créée en 1974 par Claude Ruel, l'association "Rencontres et loisirs" devenue MJC, Maison pour tous, puis Agopop - Maison des habitants est restée fidèle à ses engagements de jeunesse : proposer un lieu de rencontres et de loisirs pour les habitants du plateau. Celle qui a construit son histoire sur l'éducation populaire

et sur la citoyenneté n'est pas un simple club où l'on vient "consommer" de l'activité sportive ou culturelle. "Quand on pousse la porte de l'Agopop, on s'engage à créer du lien, s'ouvrir aux autres et être acteur", affirme la nouvelle directrice, Gaëtane Bleher. "Dans les années 2000, les protagonistes de la Maison pour tous ont engagé une nouvelle dynamique territoriale, plaçant la solidarité locale au cœur du dispositif, en réseau avec les associations du plateau et le soutien fort des élus*", détaille Jean-Marc Garnier, administrateur depuis plus de 15 ans.

Une maison ouverte à tous

Aujourd'hui, l'association est structurée autour de trois pôles : les activités culturelles et sportives (yoga, cirque, théâtre, randonnée, etc.), les services enfance jeunesse et famille (accompagnement à la scolarité, accueil enfants parents,

Promeneur du net, Info jeunes...) et le développement local (accompagnement d'initiatives, de projets d'habitants, d'associations). "Quel que soit son âge, sa situation socioprofessionnelle, ses envies, ses interrogations, il y a une place pour chaque habitant à l'Agopop", poursuit-elle. Chaque année, plus de 3 000 d'entre eux fréquentent la Maison des habitants et 650 sont membres de l'association. "Adhérer, au-delà d'accéder à des activités ou des services, est un acte d'engagement", souligne la directrice. "L'adhésion permet de financer des projets d'habitants et chaque adhérent à le pouvoir d'agir dans des espaces d'animation ou de décision". Et si vous vous engagiez ?

* L'Agopop occupe un bâtiment mis à sa disposition par la commune de Villard-de-Lans, l'association fonctionne avec l'appui financier de la CCMV et de la CAF.

TALENT PHILIPPE RIOT, CHEF DE PLATEAU AUX JO 2024

PHOTOGRAPHE, RÉALISATEUR, METTEUR EN SCÈNE...
LE VILLARDIEN PHILIPPE RIOT A VÉCU DE L'INTÉRIEUR
L'AVENTURE FOLLE DES JO 2024. LA COORDINATION ARTISTIQUE
DU "FESTIN DES DIEUX" LORS DE LA CÉRÉMONIE
D'OUVERTURE, MARQUE LE POINT D'ORGUE
D'UNE CARRIÈRE DÉDIÉE À LA CRÉATIVITÉ.

Il y a plusieurs vies dans celle de Philippe Riot, mais un seul objectif : l'épanouissement. Hyperactif dans la zénitude, ce Villardien avance depuis toujours sous l'influence croisée de l'image et de la musique, entre showbiz et... sylvothérapie ! Au fil d'un parcours professionnel atypique, son expertise de metteur en scène lui a valu de coordonner le plateau le plus commenté de la cérémonie d'ouverture des JO 2024 : le "Festin des dieux", avec le trublion Philippe Katerine, tout de bleu dévêtu. "En tant que chef de plateau aux côtés du maître de



cérémonie, Thomas Joly, il fallait orchestrer 150 personnes avec une invitée surprise de taille : la pluie battante, vécue en direct par 1,5 milliard de téléspectateurs !".

De MC Solaar à Florent Pagny...

Avant de devenir expert en création audiovisuelle et coordination artistique d'événements, le discret Villardien s'est formé à la photographie. Une passion qui ne l'a jamais quitté, lui

”

ouvrant les portes des métiers de la réalisation et de la mise en scène. Il a conçu pendant une trentaine d'années la scénographie des concerts

“Je suis tombé amoureux de ce territoire aux quatre vraies saisons”

de Pagny, Obispo, MC Solaar, Polnareff et bien d'autres. "Dans les années 80/90, j'ai aussi beaucoup travaillé pour la TV alors que les clips révolutionnaient le monde de la musique". Philippe Riot n'a pour autant jamais délaissé l'événementiel d'entreprise, connecté à la créativité du monde du spectacle.

À Villard-de-Lans depuis plus de 10 ans, "je suis tombé amoureux de ce territoire aux 4 vraies saisons, qui ont fait rejaillir ma passion photo." Délaissant peu à peu les bains de foule, ce "touche à tout" s'investit dans les associations locales et dispense des ateliers de sylvothérapie... Autant de "bains de forêt" propices à la méditation, qu'il pratique depuis une trentaine d'années.



MAJORITÉ MUNICIPALE

LA PRÉPARATION DU BUDGET COMMUNAL RÉVÈLE TOUJOURS
LA SANTÉ DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL.

C'est le moment pour l'équipe municipale de faire coïncider ses réponses aux besoins, avec les moyens disponibles. "Il suffit de reprendre le travail de l'année précédente et de faire la même chose en mieux ! direz-vous". Ce serait ignorer les changements qui s'imposent à nous, être sourd aux enjeux d'équilibre socio-économiques. Quels sont-ils ? Inflation, aléas clima-

tiques qui pèsent sur les recettes, niveau de charge ascensionnel des équipements, accroissement des demandes des associations... Voici trois exemples notables : face aux incertitudes compréhensibles des exploitants des restaurants du refuge de la Glisse et de la Colline des Bains, nous avons décidé d'indexer les loyers sur le chiffre d'affaires, affirmant ainsi notre solidarité dans la réussite ou la difficulté. Face à l'absence de rentabilité pour l'exploitant d'un cinéma douze mois de l'année, nous avons décidé de porter notre participation financière directe à 14 000 € pour assurer ce loisir indispensable à nos habitants. Contraints financièrement depuis leur montée en D1, les Ours avaient besoin du soutien de la commune pour évoluer dans

cette catégorie. Une subvention exceptionnelle de 50 000 € leur a été accordée.

La commune ne pourra jamais distribuer ce qu'elle n'a pas gagné ou collecté. En d'autres termes, sans un soutien massif à notre économie, la collectivité ne pourra pas maintenir son niveau d'appui au tissu social et associatif, ni celui de la qualité de ses infrastructures. À l'heure où enfle la critique de notre soutien au moteur de l'économie touristique hivernal, sans toutefois avoir trouvé ses recettes de remplacement, il est crucial de comprendre que nous sommes tous concernés par la stabilité de notre économie touristique.

OPPOSITION MUNICIPALE

Suite à la parution du dossier tourisme traité par la majorité dans le Villard Mag Automne 2024 et à l'approche de la saison d'hiver 2024/25, nous nous interrogeons et attendons toujours une politique économique et touristique claire et ambitieuse.

Déclarer que le "pilier central serait le domaine alpin Côte 2000...pour le développement d'un tourisme de séjour" nous interpelle. En effet,

nous avons toujours œuvré pour maintenir un lien entre le centre bourg et la Côte 2000.

L'un ne fonctionne pas sans l'autre. Pour cette raison nous avons lancé en 2018 un plan annuel d'investissement pour l'entretien des équipements sportifs, culturels et nécessaires au quotidien des villardiens (cinéma, gendarmerie...). (cf magazine Présences 04/2018 / La lettre aux Villardiens n°75). Nous avons même initié une réflexion sur une hypothèse de mode de déplacement sécuritaire et propre.

A l'heure où nombre de lieux touristiques ont déjà enclenché leur diversification, les élus de la majorité villardienne sont eux toujours en

cours de réflexion pour redynamiser le secteur des Bains et repenser le centre aquatique! Et pendant ce temps, des hôtels ferment, les jeunes continuent de quitter notre territoire.... Le train est en route et la concurrence est rude. Le manque de créativité et d'ambition tue notre Village-Station.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau directeur de l'OMT, qui nous l'espérons sera force de propositions pour redynamiser notre village et notamment l'hôtellerie, bien qu'il soit déjà bien tard !

villard.durablement@gmail.com

OPPOSITION MUNICIPALE

Des inquiétudes... Suite à la présentation de la concertation relative à l'élaboration du cahier des charges du futur contrat de DSP (en clair, les lignes directrices pour le futur délégataire de service de la station de ski). Sans être alarmiste, je pense que c'est le rôle d'un élu que de dire ses craintes face à une situation préoccupante.

La prochaine délégation se fera dans 2 ans et les investissements sont si importants, le

retour sur investissement si lointain, la météo si indécise que je ne peux qu'être incertain sur les perspectives économiques de notre commune. Pourquoi notre commune et pas uniquement la station ? Il faut être honnête, la majorité de notre tissu économique est lié aux sports d'hiver. La problématique est qu'un domaine skiable doit être rentable pour un futur délégataire et il faut être aussi honnête, les chiffres et les perspectives d'avenir ne sont pas totalement motivant pour le prochain délégataire. Alors oui, il y a une autre concertation qui fait aussi de son côté des propositions, mais où des investissements

indispensables pour le domaine skiable sont totalement oubliés, donc non viable.

Une fois écrit ses craintes que fait-on ? Et bien 2 ans, c'est très court pour réagir. Je pense qu'à ce stade, il faut espérer un gros coup de pouce de mère nature pour avoir 2 saisons exceptionnelles et rendre notre station attractive et repartir sur 20 ou 25 ans de délégation. Ou peut-être soutenir des projets pour que le délégataire actuel maintienne son engagement... À suivre...

Villard c'est vous !

villardcestvous@gmail.com



VILLARD SOLIDAIRE

ASSOCIATION VERCORS ROSE INNOVE

DEPUIS 2016*, L'ASSOCIATION VERCORS ROSE IMPRIME SA COULEUR SUR LE TERRITOIRE. DANS SON SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LES CANCERS FÉMININS, ELLE AJOUTE UNE ACTION DÉDIÉE AUX FEMMES DU PLATEAU. OBJECTIF : FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE BIEN-ÊTRE ET VALORISER L'OFFRE LOCALE.

Depuis six ans, les bénévoles de l'association Vercors Rose multiplient les actions pour soutenir la lutte contre les cancers féminins et récolter des fonds. Autour d'une action phare, le match en rose des Ours de Villard (8 mars cette année), elles récoltent d'autres fonds grâce à leur présence sur les marchés, grâce aussi au défi sportif mené par les sapeurs-pompiers de Villard-de-Lans et au dépôt de tirelire chez les nombreux commerçants partenaires. Ces événements permettent chaque année de récolter environ 15 000 €, dont 8 000 sont reversés à deux associations qui luttent contre le cancer du sein.

concernées par un cancer féminin", explique Julie Nauroy, coordinatrice de cette initiative. Cette enveloppe qui leur est dédiée complète les dons versés aux associations, comme cette année pour "Entr'Elles". "Pendant ou après un traitement, on a besoin de soins de confort et de bien-être, pas forcément remboursés, et souvent loin de son domicile. Face à ces difficultés d'accès, l'idée nous est venue d'associer à notre démarche les contributeurs de bien-être présents sur le territoire (esthéticiennes, masseuses, coiffeuses, etc.)". En adhérant à Vercors Rose, les femmes accèdent gratuitement aux soins auprès des professionnels de leur choix, qui facturent la prestation à l'association, chargée du règlement.

Une aide aux femmes du Vercors

"La grande nouveauté consiste à poursuivre ces actions en apportant une aide directe aux femmes du territoire (Vercors nord et sud)

Contact : vercorsrose@gmail.com et tél. : 06 72 19 21 07.

*L'association "En Rose pour la bonne cause" a précédé la création de "Vercors Rose".



SENIORS LA REVOLA, À UN TOURNANT DE SON HISTOIRE

CRÉÉE PAR LES ÉLUS DU TERRITOIRE IL Y A PLUS DE TRENTE ANS, LA REVOLA, RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES NON MÉDICALISÉE, EST DÉSORMAIS AUTONOME. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CE NOUVEAU STATUT ?

Jusqu'alors adhérente à la Fédération ADMR 38, La Revola est officiellement depuis le 1^{er} octobre 2024 une résidence indépendante, avec une autonomie de gestion accordée par l'ARS* et le Département. Ce nouveau statut résulte d'une décision unanime des membres de son conseil d'administration. "Cette autonomie va nous permettre d'engager une réflexion pour faire face à la réalité du vieillissement sur le territoire, avec un accueil de résidents de plus en plus âgés et très rapidement dépendants; évolution liée à la politique nationale de maintien à domicile le plus tardivement possible", expliquent Brigitte Meylan et Véronique Boyer, qui partagent la présidence de l'association. "Forts de ces constats, nous envisageons d'évoluer vers

un projet de médicalisation partielle et avons sollicité l'ARS et le Département pour nous accompagner dans cette démarche".

Travailler sur l'attractivité des postes en interne

"Notre structure n'étant pas médicalisée, nous n'avons pas le personnel soignant en interne pour dispenser les soins tels que prévus dans un EHPAD pour les personnes les plus dépendantes", poursuit Cécile Braida, directrice de l'établissement. "Dans ces cas-là, les familles doivent faire appel aux partenaires médico-sociaux du territoire qui répondent à leurs demandes dans la limite de leurs possibilités". La Revola n'échappe pas à cette pénurie de recrutement dans le domaine médico-social. Toutefois, l'équipe travaille sur l'attractivité des postes en interne, notamment par la professionnalisation des salariés. Soutenue par l'intercommunalité et la commune de Villard-de-Lans, La Revola reste cette petite unité de 23 résidents, chaleureuse et accueillante, si chère aux élus et aux familles du territoire.

*Agence régionale de santé



Assise à gauche, Brigitte Meylan. Debout, de gauche à droite : Françoise Sarra-Gallet, Cécile Braida et Véronique Boyer, accompagnées de résidentes.

“Évoluer vers un projet de médicalisation partielle”

IL ÉTAIT UNE FOIS...

LE CHEMIN DE RONDE ET LES "MATHEURS" D'INCENDIES

APRÈS DEUX INCENDIES MÉMORABLES SURVENUS EN 1763 ET 1795, LE BOURG DU VILLARD-DE-LANS FUT DE NOUVEAU EN PROIE AUX FLAMMES LE 28 AVRIL 1812. DIFFÉRENTES MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU FURENT INSTAURÉES. AU FIL DE NOS RUELLES, LEUR SOUVENIR DEMEURE LE LONG DU CHEMIN DE RONDE.

Empruntant la rue du Lycée-Polonais pour arriver jusqu'à l'église et contourner l'ancien bourg médiéval, un chemin de ronde fut créé en 1822 afin d'instaurer une surveillance quant à d'éventuels départs de feux dans les habitations. Marqués par trois violents incendies, dont celui du 28 avril 1812, - déclenché sous la toiture en chaume du dénommé Pierre Allard -, les habitants furent longtemps



Le bourg du Villard-de-Lans avec en premier plan, le Chemin de ronde.

traumatisés. Pour cette dernière tragédie, le bilan fut lourd : cinq morts, un blessé grave et les trois-quarts des habitations partis en fumée. Après les incendies de 1763 et de 1795, des mesures contre le feu avaient pourtant été prises, avec notamment la création de canalisations d'eau alimentant une fontaine au milieu du village, mais hélas, elles ne suffirent pas...

L'aide aux Villardiens de l'empereur Napoléon

Après ces drames, seuls quelques notables des familles de la Vallonne, Jullien, Pellisiere ou encore Nicolet eurent encore les moyens de se loger et de se nourrir. La grande majorité des villageois fut réduite à la mendicité. Dans un courrier adressé à Napoléon, le sous-préfet Didier supplie l'empereur de venir en aide aux victimes : "Les malheureux habitants (...), qui presque tous n'avaient pour fortune que la chaumière où ils étaient garantis des rigueurs de l'hiver ont les plus grands droits aux bienfaits du gouvernement et périraient s'ils n'obtenaient de prompts secours". Ces événements aux conséquences funestes eurent des répercussions économiques pour l'État, contraint d'octroyer de l'aide, devant l'appauvrissement de ses contribuables et la perte du produit de la fiscalité. En pleine campagne de Russie, Napoléon accorde alors



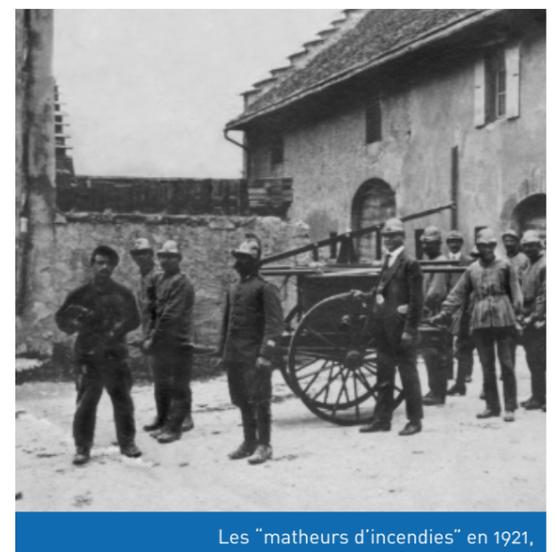
Compagnie des Sapeurs-pompiers du Villard-de-Lans en 1898.

12 000 francs aux Villardiens sinistrés. "Dans les archives municipales, on trouve trace d'une liste des victimes qui en ont bénéficié, détaillant leur profession et leurs pertes", précise l'historien villardien, Damien Silvestre-Pottin. Les habitants du Villard-de-Lans n'échappant pas au contexte de crise économique mondiale, 130 d'entre eux bénéficient déjà de la distribution de soupes quotidiennes ordonnée par l'Empereur. Ils seront 290 à la percevoir après le sinistre du 28 avril 1812. Un secours local et cantonal sera apporté aux quelque 2000 habitants recensés entre le Villard et Corrençon, dont environ 600 demeurants au cœur du village.

Sécuriser le bourg

Dans cette lutte contre les incendies, février 1822 voit les habitants contraints de se procurer une échelle par foyer, un seau en toile pour transporter l'eau depuis les 5 bassins à disposition. "Ils seront aussi tenus de privilégier les couvertures en tuiles, abandonnant le chaume", ajoute l'historien. "À cet égard, on trouve en 1833 la trace d'une tuilerie à l'Adret, appartenant au notable, Justin Pelissiere". Napoléon qui avait créé en 1811 le 1^{er} bataillon de sapeurs-pompiers de Paris, impulsera le développement de compagnies locales avec l'installation de pompes à incendie. Au Villard-de-Lans, la 1^{re} compagnie de sapeurs-pompiers, que l'on nomme dans les archives communales les "matheurs d'incendie", fut enregistrée par le préfet de l'Isère

le 4 juillet 1861. Elle eut à son commandement le capitaine Alfred Bertrand, fils d'Eugène Bertrand, propriétaire du "château", qui avait fait don à la commune en 1854 d'une pompe à incendie. Enfin, les archives mentionnent encore le 28 avril 1851, la présence des premières plaques apposées sur les maisons des familles les plus aisées, certifiant leur adhésion à une compagnie d'assurance. Autre temps, autres maux... À partir de 1886, le développement du commerce et l'urbanisation naissante amenuisent l'utilité du Chemin de ronde. Des ouvertures perpendiculaires le reliant au centre du bourg vont engendrer plusieurs procès intentés à la commune par les propriétaires déçus de leurs parcelles. Ces nouvelles artères relègueront alors le Chemin de ronde aux oubliettes de l'histoire... Pour mieux rejaillir le 20 novembre 2005 avec l'inauguration de la plaque patrimoniale du Chemin de ronde, rue Sadi-Carnot, aujourd'hui rue du Lycée-Polonais (notre photo).



Les "matheurs d'incendie" en 1921,



Défilé en costumes de sapeurs-pompiers lors de la Fête des rhododendrons.



Damien Silvestre-Pottin, sur l'ancien Chemin de ronde, rue du Lycée-Polonais.